L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 19 MARS 1890.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 17 octobre 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Champs-Elysées:

MARDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
JEUDI, à l'arrivée du train de 3 P. M.
SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 P. M.

De retour il quittera Madisonville:

LUNDI, à 5 A. M.
MERCREDI, à 6 A. M.
VENDREDI, à 6 A. M.

EXCURSIONS:

Tous les DIMANCHES, à l'arrivée du train de 9 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 22 mars.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 29 mars
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 5 avril

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.........................$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe...............................$60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 19 mars, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer

NEW ORLEANS,
Capt. Halsey.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine...............................$40
Entrepont.....................................20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO,
Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route,

par la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

	No 2, Fast Line.	No 6, Limited
Part de la N. Orléans.	8:45 a m.	8:00 p.m.
Arrive à Meridian.	3:00 p.m.	10:40 p.m.
Arrive à Akron.	6:12 p.m.	1:03 a.m.
Arrive à Birmingham	8:20 p.m.	3:50 a.m.
Arrive à Attalla	11:05 p.m.	5:49 a.m.
Arrive à Chattanooga	2:00 a.m.	8:40 a.m.
Arrive à Burgin	10:35 a.m.	4:05 p.m.
Arrive à Lexington	12:05 p.m.	5:00 p.m.
Arrive à Cincinnati	3:30 p.m.	7:30 p.m.

Bureau des tickets à la N. O., 24 st. Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.
D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Co.

Départ de la N-Orléans. Pacific Express, daily 2 55 p m
Arrivée à la N-Orléans Atlantic Express, daily 8:15 am
San Antonio Ex. press, daily 7:25 a m
New Orleans Ex. press, daily 7 45 pm

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonction à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
S. SCHREIBER, Traffic Manager.
W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. SCHREIBER, Vice-Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

CHAS. T. DUGAZON. EDWD. J. BOBET.
PIERRE POUTZ. H. GALLY.
D. SAIJO. A. SCHREIBER.
CHAS. E. SCHMIDT. W. G. VINCENT.
JULES TUYES. H. LAROUSSINI.
GUS. PITOT. J. W. HINCKS.
24 fév 89—1an

ASSURANCES.

Vingt-troisième Etat Annuel

— DE LA —

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1889:

Primes sur incendies	$197,741 69	
Primes maritimes	2,889 10	
Primes des rivières	1,577 07	
	$202,207 66	
A ajouter: Primes non expirées de 1888	44,609 49	
		$246,817 35
A ajouter: intérêt, profits et pertes	$26,223 05	
Moins salaires et dépenses générales	14,199 43	
		12,023 62
Fonds de surplus de 1888		24,476 05
Total		$283,317 02
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$93,148 63	
Sur risques maritimes	2,086 45	
Sur risques de rivières	1,619 99	
	$96,857 07	
Réassurances	38,145 53	
Primes remises et commissions	49,561 79	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	6,389 98	
		185,952 32
Profits bruts		$97,364 70
Réservé pour primes non expirées	$41,180 13	
Pertes non payées	11,708 52	
Dividende No 23 payé en juillet 1889	10,000 00	
Dividende No 24 déclaré en janvier 1890	10,000 00	
Fonds de surplus, 1889	24,476 05	
		97,364 76

ACTIF

Billets pour primes	$369 89
Primes en voie de collection	41,662 89
Prêts sur nantissement (dépôt de titres)	33,625 00
Prêts sur hypothèques	6,175 00
Bons des Etats-Unis, bons d'Etat, consolidés de ville et bons à primes	65,080 00
Stocks de banques, d'assurances et autres	38,928 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,873 1
Argent comptant et en banque	24,835 44
	$287,564 70

PASSIF.

Capital actions	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées	41,180 13
Réservé pour pertes non payées sur incendie	11,708 52
Réservé pour dividende 5 pour cent, janvier 1890	10,000 00
Réservé pour fonds de surplus, 1889	24,476 05
	$287,364 70

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 10me jour de janvier 1890.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil de Direction, à une réunion tenue le 9 du courant, a déclaré un second dividende semestriel de CINQ POUR CENT, faisant 10 pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1889, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, P. W. DIEHLMANN,
J. J. WECKERLING, JOHN THORN,
J. HASSINGER, J. B. MEYERS,
LOUIS GRUNEWALD, A. G. RICKS,
FRANK VATTER, GEO. LIEDELICH,
HERM. CURTIUS, FRANK J. LEVIS,
J. E. MERILH, JOHN G. MOLL,
J. J. LANGLES

Conformément aux Règlements de la Charte. la

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans,

Publie l'état de situation suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1889.

Primes reçues durant l'année finissant le 31 décembre 1889, comprenant les primes non-acquises de l'année précédente:		
Primes d'incendie	$167,066 13	
Primes de rivières	2,183 68	
		$169,249 81
A déduire—		
Primes non acquises pour 1889	$36,039 52	
Primes remboursées et commission	19,807 60	
Réassurances	5,425 47	
		61,272 59
Primes nettes acquises		$107,977 22
A ajouter—		
Intérêts, loyers et sauvetage		17,936 83
Revenu net		$125,914 05
A déduire—		
Pertes d'incendie de 1889	$49,509 48	
Pertes de rivières de 1889	354 95	
Pertes encourues et payées en 1889	$49,864 43	
Taxes de l'Etat et de la ville, Board of Underwriters Babcock et Salvage Corps, dépenses générales et salaires	26,735 59	
		76,600 02
		$49,314 03
A déduire—		
Pertes ajustées, non ajustées et dividendes non réclamés		$5 396 25
Bénéfices bruts pour 1889		$43,917 78
Moins—		
Pertes encourues en 1888 et payées en 1889		19,967 41
Bénéfice net au 31 décembre 1889		$23,950 37

ACTIF.

Argent dans les banques	$12,908 49
Primes en cours de collection	21,443 34
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes, consolidés à payer cent de l'Etat de la Louisiane, un St. Bernard Steam Fire Company, un Bataillon Washington Artillery	151,233 40
Metairie Cemetery Association, New Orleans Cotton Exchange et New Orleans Gaslight Company	32,500 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant	33,388 11
Prêts sur demande garantis par titres valables	42,239 42
Billets à recevoir pour primes	3,854 77
Propriétés foncières et meubles de bureau	70,997 68
Warrants de l'Etat	83 00
Débiteurs divers	1,824 82
	$370,473 02
Intérêt accru en 1889 sur billets hypothécaires et prêts	1 306 89
Actif total	$371,779 91

Actif comme ci-dessus $371,779 91

PASSIF.

Pertes ajustées et non ajustées	$5,110 00	
Dividendes non réclamés	286 25	5,396 25
Surplus en vue des porteurs de polices		$366,383 66

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

[Signé] J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 16e jour de janvier, 1890.

[Signé] N. B. TRIST, Notaire.
[Sceau.]

DIRECTEURS.

Manuel Abascal, H. Laroussini,
A. J. Bobet, P. Pouts,
C. T. Dugazon, G. Pitot,
H. Gally, Ad. Schreiber,
S. Gumbel, C. E. Schmidt,
J. W. Hincks, J. Tuyes.

ASSURANCES.

Vingtième Etat Annuel

— DE —

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1889.

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$251,065 98
Sur risques de marine		2,703 10
Sur risques de rivière		3,974 97
		$257,743 05
A ajouter, primes non acquises de 1888		60,716 00
Primes totales		$318,459 05
A ajouter, intérêts et profits et pertes		15,041 32
Revenus		$333,500 37
A déduire, pertes payées:		
Sur risques de feu	$89,072 36	
Sur risques de marine	1,010 08	
Sur risques de rivière	602 83	
Total des pertes payées	$90,685 27	
Retour de primes et cancellations	25,822 60	
Commissions	39,121 12	
Réassurances	28,398 18	
Taxes et Licences	2,947 15	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers, publications, etc.	20,719 47	
Déboursés		$212,693 79
		$120,806 58
A déduire:		
Primes non acquises	$60,554 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,000 00	90,554 00
Bénéfice net		$30,252 58

ACTIF.

Argent en caisse	$ 66,133 13
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents d'autres Etats	10,611 16
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0 @ 127	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans @ 110	133,109 00
$64,560 Bons à Primes de la Nlle-Orléans @ 148	95,548 80
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0 @ 95 1/2	23,875 00
Primes en voie de recouvrement	12,198 55
Prêts sur hypothèque	24,384 34
Effets à recevoir et billets à recevoir pour primes	6,002 07
Actions	4,465 28
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
	$405,918 34

PASSIF.

Capital	$300 000 00
Dividendes non réclamés	1,350 30
Réserve pour primes non-acquises	60,554 00
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	30,000 00
Intérêt sur capital dû en janvier 1890	9,000 000
	$400,904 30

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.
PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 11 janvier 1890.

GEORGE C. ANDRY, Notaire.

A une assemblée de la Direction tenue ce jour il a été résolu de payer sur demande un dividende d'intérêt de TROIS POUR CENT (3 0/0) pour le second semestre de 1889 faisant SIX POUR CENT pour l'année, sur le capital de l'Association.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle Orléans, 11 janvier 1890.
12 janv—1m

OFFICIEL

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 130 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt neuf piastres 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente-six dollars, 62 cents	209 236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents	128,512 67
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations suivantes, savoir:	
Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 312 de 1880, trois mille cent quatre-vingt quinze dollars, et 9 cts	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.

{L S}

S. D. McENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

PARDEVANT MOI, ANTOINE DORIOCOURT, notaire, dûment commissionné et qualifié pour la dite paroisse d'Orléans, et en présence des témoins ci-après mentionnés.

Ont comparu personnellement MM. Numa Landry, A. H. Steward, Arthur Hart et Richard Frotscher, de cette ville, agissant pour eux-mêmes et pour les parties qu'ils représentent, en vertu de la procuration ci annexée, et les autres parties dont les noms figurent ci-dessous.

Lesquels déclarent que, s'autorisant des dispositions de la loi contenue dans les Statuts Révisés et de la Constitution de cet Etat relative à l'organisation et à la mise en opération de banques et corporations, ils ont convenu (et ils s'y engagent) par les présentes, ainsi que leurs héritiers, leurs fondés de pouvoir et ceux qu'ils représentent, d'établir et de créer une banque pour les fins ci-après exprimées et en vertu des stipulations, règlements et obligations indiqués plus bas.

ARTICLE I.

Le nom d'incorporation de cette Association est celui-ci:

The People's Bank of New-Orleans.

ARTICLE II.

Cette corporation est établie pour une période de vingt ans à partir de la date de cet acte.

ARTICLE III.

L'objet de cette corporation est de faire des affaires de banque dans tous ses détails, en escomptant des billets et autres obligations, en recevant et remboursant des dépôts d'argent, en achetant du numéraire d'or et d'argent, ainsi que des lettres de change, en prêtant de l'argent contre gages mobiliers et immobiliers, et en général en exécutant toute espèce de transactions financières, du domaine de la banque, et en exerçant tels pouvoirs qui sont maintenant ou qui pourront être plus tard déclarés par la loi comme inhérents à la mise en opération d'une banque.

ARTICLE IV.

Cette banque aura son domicile légal et son siège d'affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE V.

Le capital de cette banque est fixé à la somme de trois cent mille dollars, divisé en six mille actions de cinquante dollars chacune. Lesdites actions seront émises et payées comme suit:

Il est entendu que cette banque achètera pour le prix et la somme de trois cent mille dollars tout l'actif (propriétés, affaires et clientèle) de la banque actuelle connue sous le nom de People's Bank of New Orleans, incorporée par acte passé devant ledit A. D. Doriocourt, notaire, et daté du 1er décembre 1869. Ledit actif (propriétés, affaires et clientèle) sera soldé par l'émission en de tels actionnaires de la People's Bank actuellement existante qui voudront faire partie de la présente corporation, d'une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action de l'ancienne banque dont ils seront porteurs. Et si des actionnaires quelconques de la dite People's Bank actuellement existante ne désirent pas faire partie de la nouvelle corporation, il sera émis, pour régler avec eux, aux liquidateurs de ladite banque, une action du capital de la nouvelle banque pour chaque action du capital de l'ancienne banque, détenue par lesdits actionnaires sortants. Les actions ainsi émises, auxdits liquidateurs seront affectées au paiement intégral des actions desdits actionnaires sortants.

ARTICLE VI.

Cette corporation commencera ses opérations dès qu'il aura été souscrit à la moitié, au moins, des actions du fonds-capital et que celles-ci seront été prises.

ARTICLE VII.

L'emblème et le sceau de cette corporation seront représentés par un dessin de la cathédrale St-Louis, de la ville.

ARTICLE VIII.

Le fonds-capital de cette banque pourra à l'avenir être accru et porté à tout chiffre n'excédant pas un million de dollars représenté par des actions de cinquante dollars chacune. Lorsque cette augmentation du capital aura été dûment autorisée conformément aux lois de cet Etat il sera donné avis durant soixante jours, dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, que telle autorisation a été octroyée, et pendant que se publiera cet avis, les actionnaires auront le privilège de souscrire à des actions additionnelles en proportion des actions qu'ils auront en leurs noms. Les actions non réclamées par eux à l'expiration de ce délai de soixante jours pourront être vendues par le conseil de direction à leur valeur au pair, pas au dessous.

ARTICLE IX.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront donnés à et exercés par un Conseil de Direction composé de sept personnes, chacune desquelles en tout temps, devra avoir en son nom ou avoir droit à au moins dix actions du fonds capital de la corporation.

ARTICLE X.

Le troisième lundi de décembre 1890, et annuellement, ensuite, une élection de directeurs par les actionnaires aura lieu à la maison de banque de ladite corporation; une pluralité des votes qui y seront donnés suffira pour élire; mais antérieurement un avis de dix jours au moins sera donné dans au moins deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE XI.

Les personnes suivantes sont par le présent choisies et composeront le premier conseil de directeurs, qui servira jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le nouveau board, lequel sera élu le troisième lundi de décembre 1890: A. H. Steward, Geo. Lhote, Richard F otscher. D. A. Lanaux, Charles Pons, L. Blumenthal, Numa Landry.

ARTICLE XII.

Le Board de Directeurs à sa leur première assemblée, un de leurs membres comme président de la corporation, pourvu que le dit président reçoive toujours pas moins d'une majorité des votes de tout le board dont le devoir sera de présider toutes les assemblées du board; en cas d'absence ou d'impossibilité d'agir, les directeurs pourront choisir un des leurs comme président pro tem, qui aura et exercera pendant le temps pour lequel il sera nommé les pleins pouvoirs de président.

ARTICLE XIII.

Le nombre de directeurs nécessaires pour escompter les billets ou traites et achats des lettres de change sera déterminé par les règlements de la corporation; mais pour la transaction de toutes autres par le board une majorité des directeurs sera requise pour constituer un quorum et la décision d'une majorité du dit quorum sera valide et obligatoire.

ARTICLE XIV.

Le Board de Directeurs aura plein pouvoir de faire des règlements; il nommera un caissier et tous les officiers et employés de cette corporation et fixera leurs appointements; pourvu que les dites nominations soient faites annuellement et les personnes nommées pourront être déplacées quand le board le jugera nécessaire, Celui-ci réglera les devoirs de ces officiers et employés et la sécurité que ceux-ci devront fournir respectivement; le dit board aura le pouvoir de changer les règlements quand l'intérêt et l'ordre des affaires de la compagnie l'exigeront, et de nommer des agents dans l'Etat et en dehors de l'Etat, conformément à des restrictions qui seront prescrites par le board.

ARTICLE XV.

Le Board de Directeurs après avoir payé toutes les dépenses de la corporation déclarera et paiera deux fois par an tels profits des affaires le justifiant, tels dividendes du dit surplus de profits qu'il jugera opportun. Avis de la chose sera alors publié dans au moins deux journaux dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

ARTICLE XVI.

Le Board de Directeurs aura le pouvoir de remplir toute vacance qui pourra survenir dans le board.

ARTICLE XVII.

Les vacances dans le Conseil de Directeurs pourront être déclarées par suite de mort, de démission, ou pour manque du nombre d'actions requis, pour insolvabilité ou absence sans permission pendant soixante jours consécutifs.

ARTICLE XVIII.

Tout transfert d'action ou d'actions du fonds capital sera fait sur les livres de la corporation, et sera signé par l'actionnaire ou son avocat.

ARTICLE XIX.

Le Board de Directeurs pourra clore le livre de transfert autant de fois qu'il le jugera nécessaire, mais jamais pendant plus de dix jours à chaque fois.

ARTICLE XX.

Aucun certificat de stock ne sera émis à moins que toutes les versements aient été payés en plein.

ARTICLE XXI.

Le défaut pour une cause quelconque d'élire les directeurs le jour que la dite élection doit avoir lieu, ne pourra pas dissoudre la corporation; mais les directeurs alors en fonction continueront à exercer celles-ci et l'avis usuel sera immédiatement donné fixant un autre jour pour la dite élection, lequel avis on continuera à donner de temps à autre jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

ARTICLE XXII.

Chaque actionnaire aura droit, directement ou par procuration (à toute élection pour directeur ou sur toute question à toute assemblée des actionnaires) à un vote sur chaque action, pourvu qu'aucun actionnaire ne donne en son propre nom plus de cent votes, et pourvu aussi qu'après la première élection il aura possédé le stock au moins trois mois avant de voter.

ARTICLE XXIII.

Chaque élection de directeurs de cette corporation sera faite par scrutin et dirigée par trois inspecteurs, qui seront choisis par le board parmi les actionnaires et deux associés ne seront éligibles en même temps comme directeurs de cette corporation, et un directeur d'une autre banque quelconque ou son associé, ne pourra être directeur de cette compagnie.

ARTICLE XXIV.

Une majorité des directeurs élus aura capacité, provisoirement, d'accepter tout pouvoir ou privilège additionnel donné ultérieurement à la corporation soit par amendement en vertu de l'acte la créant, par un acte nouveau ou autrement, et pourra modifier ces articles de société ou de corporation; mais l'adoption et l'acceptation de ces pouvoirs ou privilèges d'amender seront définitivement décidées par un vote des actionnaires de la façon indiquée par la loi.

ARTICLE XXV.

Le Président et le caissier signeront tous les contrats, billets, certificats d'actions et comptes de cette corporation.

ARTICLE XXVI.

Les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil de Direction certifiés par le Président seront conservés par le Caissier.

ARTICLE XXVII.

A l'expiration de la charte de cette corporation, ses affaires seront liquidées par trois commissaires élus à une assemblée générale des actionnaires qui aura lieu dans ce but au mois de novembre 1919, après trente jours d'avis dans deux, au moins, des journaux quotidiens de la ville de la Nouvelle-Orléans. Et s'il était jugé désirable à tout moment avant l'expiration de cette charte de dissoudre la banque et d'en liquider les affaires, les directeurs pourront convoquer les actionnaires en assemblée générale à ce sujet pour prononcer sur la question et de désigner trois commissaires pour effectuer la liquidation le cas échéant. Telle assemblée aura lieu après trente jours d'avis publié dans au moins deux journaux quotidiens de la Nouvelle Orléans.

ARTICLE XXVIII.

Cette charte pourra être amendée, modifiée ou changée dans toutes ses dispositions et le fonds-capital de cette banque pourra être accru ou diminué à l'assemblée générale des actionnaires appelée dans le but de tels amendements, modification ou changement, ou augmentation ou réduction du fonds-capital après trente jours d'avis dans les feuilles quotidiennes de la Nouvelle-Orléans; et à l'expiration de ce délai et la publication de l'avis que la loi prescrit ou prescrira, pourvu que amendement, augmentation ou réduction soit accepté à cette assemblée par les actionnaires représentant les deux-tiers de tout le fonds-capital de la banque.

ARTICLE XXIX.

Les actionnaires ne seront pas responsables des pertes ou dommages encourus par la dite corporation pour plus que la somme du fonds capital en leurs noms.

ARTICLE XXX.

Tout actionnaire omettant ou négligeant de payer les échéances alors qu'il en reçoit la requête par le Conseil de Direction, perdra au profit de la compagnie tous les paiements par lui faits précédemment et cessera d'être actionnaire de la dite corporation.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, en mon étude, le 20me jour de novembre 1889, en la présence de M. Auguste Simon Brand et Louis Ignace Doise, témoins compétents, qui ont signé avec les parties contractantes et moi, notaire, après avoir pris connaissance de ce qui précède.

Par pro E. OFFNER.
N. LANDRY, Nouvelle-Orléans.
Par pro L. V. FORNARIS.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. N. TOURNE.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro A. LEHMAN & CO.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. R. McCA EB.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro T. LANAUX'S SONS.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro N. BLUMENTHAL.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro J. HASSINGER.
N. LANDRY, Nlle-Orléans.
Par pro E. BOUNY.
A. H. STEWERD, Nlle-Orléans.
Par pro Mme A. ZIMMERMAN.
RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro GEO. BRANDT.
JOSEPH BRANDNER.
RICHARD FROTSCHER, N. O.
Par pro C. CRETIEN.
ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
Par pro EMILE LEGENDRE.
ARTHUR HART, Nlle-Orléans.
et autres.
A. S. BRAUD.
L. I. DOISE, témoins.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques en et pour la paroisse d'Orléans, certifie solennellement que l'acte d'incorporation ci-dessus de la "Banque du Peuple de la Nouvelle Orléans" a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, à la page 319.

Nouvelle Orléans, 28 décembre 1889.
[Sceau] GEO. GUINAULT, Annotateur.

Je certifie que ce qui précède est une copie vraie de l'original, enregistré à mon bureau.
[Sceau] ANT. DORIOCOURT, Notaire.
Nouvelle Orléans, 28 décembre 1889.
30déc—5f en 30j.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$158,886 75	
Sur risques maritimes	2,042 06	
Sur risques de rivières	6,628 62	
Total des primes	$168,557 43	
Moins,—Primes non acquises	49,693	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$118,864 43
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,842 82	
Sur risques maritimes	1,507 38	
Sur risques de rivières	3,847 38	
Taxes et dépenses, moins intérêts	22,707 36	
Réassurances et primes rendues	12,840 40	
		81,745 29
Profits		$37,119 14
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$231,632 39	
Actions de banques et de chemins de fer	30,443 55	
Billets garantis par hypothèques et dépôt de titres	77,846 63	
Billets recevables	51,424 76	
Primes en cours de collection	18,128 98	
Certificats 6 0/0 de ville	26,307 50	
Billets hypothécaires en par jugement	4,335 00	
Argent comptant	19,008 46	
		$456,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

Signé P. FOURCHY, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce 29me jour de juin 1889.
Signé, JAS. FAHEY, Notaire

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith, W. H. Bofinger,
Paul Capdevielle, Alden McLellan,
Aristide Hopkins, John B Lafitte,
Paul Fourchy, D. Fatjo
U. Bassetti.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 18 mars 1890.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$4,981,051 00	$662,941 00
Même temps la semaine dernière	6,366,883 00	723,592 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE — Souverains Victoria, $4 86 @ 4 90; 20-marcs, $4 65 @ 4 75; 20-francs, $3 80 @ 3 90; doublons espagnols, $15 40 @ 15 60; doublons mexicains, $15 40 @ 15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 @ 4 80; 20-pesos, mexicains, $19 40 @ 19 60; or mutilé américain, 90 @ 95c.; or léger américain 97 à 99c. dollars mexicains, 74 @ 74½; sols péruviens, 72 @ 72½; pesos chiliens, 72 @ 72½; argent mutilé américain, 80c. par oz; 5-francs, 85 @ 95c.; argent anglais, par $4 80 @ 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 @ 4 90; billets de la Banque de France, 19 @ 19½; reichsmarcs, billets, 23 @ 24

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent est en bonne demande et libre.

Papier exceptionnel @ à1	8
Prêts sur garanties collatérales	4 @ 5
Time do do	—@7
Papier hypothécaire	—@8

New York—Taux de l'argent 4 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 4; consols 97 3/16 à 97 5/16; argent en lingots 43¾; U. S. 4's 125.

Paris—Rentes 88 12½.

CHANGE.

SHEEPMARKS—Commercial $3 15 1/16

Le STERLING est facile.

Commercial (60 jours)	480¾ @ 481
Traites de banques (60 jours)	485 @ —

Les FRANCS sont faciles.

Francs de commerce (60 jours)	5,24⅜
Traites de banques (60 jours)	5,18¾

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est stable.

Traites de commerce pair à 25 à 50c. de prime.

Traites de Banque $1 de prime.

Les banques tirent des chèques $1 de prime pour le taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 a. m.

$3,000 Bons à prime.......... 149¼

Appel de 11 a. m.

60 actions Crescent City RR Co	91½
20 actions Crescent City RR Co	91¾
20 actions du Crescent City RR	91⅛
70 actions du Crescent City RR Co	91
100 actions CC Slaughterhouse Co	53
150 actions CC Slaughterhouse Co	54
25 actions CC Slaughterhouse Co	53½

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

$3,000 Louisiana 4's	95½
$2,000 Louisiana 4's	95¼
$1,000 Louisiana 4's	95⅛
$2,000 Bons à prime	149¼

Appel de 2 p. m.

$800 Bons à prime	149¼
10 actions N. O. Ins. Association	30
15 actions du Crescent City RR Co	90½
15 actions Crescent City RR Co	90¾

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l	100	107	109
Bank of Commerce	10	11	11½
Canal & Banking Co	100	169	179
Citizens	100	29	
Germania National	100		
Germania Savings	100		
Hibernia National	100	200	
Louisiana National	100	190	230
Metropolitan	100	152½	160
Mutual National	100	141	145
N O National	100		
People's	50		
State National	100	149¾	
Traders'		8¾	9½
Union National	100	146	146½
Whitney National	100		309½
Compagnies d'assurances.			
Crescent Ins	100	54	59
Firemen's	50		61
Germania Ins Co	100		
Hibernia Ins	100	49½	
Hope Ins	100	100	105½
Lafayette	50	71	
Merchants Mutual	100	58¾	63
Mechanics and Traders	100	130	136
N Orleans Ins As	30	29¾	30
N Orleans Ins Co	20	20	22
Sun Mutual Insurance	100	121	
Southern Ins Co	100	99	100
Teutonia	100	121	
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	117¾	119½
Crescent City	100	90¼	91½
Canal and Claiborne	100		
New Orleans City	100	116	
Orleans	50	71	72
St-Charles Street	50	89	90
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
C C Slaughterhouse	50	53½	53¾
Eup Bonded Warehouse	100		
Jack'n City Gas Light Co	100		96
Consumers' Ice Co	100	120	
Louisiana Ice Man Co	50	4½	5½
La State Lottery Co	100		
La Oil Co	100		
Metairie Cemetery Ass	100		
N O Gas Light Co	100	100	102
N O Waterworks Co	100	89	91
Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	50		
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club	100		
Crescent City Brewing Co	100	71	
Bons d'Etat.			
Louisiana 4's		95½	95¼
Louisiana 3's			
Bons de ville.			
Premiums		149½	149¾
Premium drawn number		190	
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's		110¼	
Consolidated Extended Gr.		109¼	110¼
Extended 6's		110½	
City 6 0/0 certificates		101½	104
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		102	103½
City 7's old		102½	103¼
Bons divers.			
U S 4 0/0		122½	
Canal & Claib. st RR mort			
C. St. L. & N O. R. R. Co			
Jackson RR 24 mort coup			
Jackson RR 2d mort deut			
Cotton Exchange Stock		320	335
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock		25	
Sugar Exchange		185	195
Morgan's La & T 1st gold mort		123½	131
Tex. & Pacific RR 1st gold m't		91¾	
Tex. & Pacific RR 2d gold m't		38	
C. C. Brewing Co. 1sts			
St-Charles Hotel Co mort			
Crescent City 1st			
N O City RR Co mort		123½	
St-Charles St RR mort		125	127
N O Waterworks Co mort		120	
Le Lee Mfg Co 1st mort		95	
La Lee Mfg Co 2d mort		50	
Levee & Cotton Press mort		104	
La Electric L. 1st mort			
Cotton Exchange 1st mort		106½	108⅛
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ords. 1884		40	
State Warrants Ords. 1885		45	55
do do do 1886		44	
do do do 1887			
do do do 1888		52	62
Police Cts		36	
School Cts		20	40
City Scrip, old		90	
new		63	
Jan. Ir. Cts. on State Consols		20	
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880		25	
Unpaid State Coupons No 12 (janv. 1 1880)		4½	
Unpaid State Coupons prior to No 12			31
Unpaid City Coupons			
Half paid Coupons			
State School Warrants		26	45
Unlisted Securities.			
Anna Howe Gold Mi'ng Co	1		
Plata Reina	10	55	75
Bonhomme	1		
Mountain View	1		
Georgians	1		
Ryland	1		
Lafayette Brewing Co	100		
Louisiana Brewing Co	100	205½	220
Pelican Brewing Co	50	48½	55
Southern Brewing Co	100	430	500
Weckerling Brewing Co	100	100	120

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Orossman's Issue. 6 New Stock.
Par moins de $5000 et plus de $1000

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 2,500 balles, comprenant 450 à arriver.

Le marché est irrégulier.

Les cotons tachés cotés ⅛ à ⅜c plus bas que les cotons blancs.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	9⅜	9 7/16
Ordinary	9⅞	9 15/16
Good Ordinary	10 5/16	10⅜
Low Middling	10⅝	10 11/16
Middling	10⅞	10 15/16
Good middling	11⅛	11 3/16
Middling Fair	11⅞	11 9/16
Fair	12⅛ nom	12 5/16 nom

FUTURS.

Calmes.

Janvier ——— à ———; février ——— à ———; mars 10.85 à 10.87; avril 10.96 à 10.97; mai 10.92 à 10.93; juin 10.99 à 11.00; juillet 11.06 à 11.07; août 10.95 à 10.96; septembre 10.35 à 10.37; octobre 9.89 à 9.90; novembre 9.76 à 9.77; décembre 9.76 à 9.77.

Les ventes comprennent 27,800 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à Galveston 11; à Mobile 10¾; à Savannah 10 13/16; à Charleston 10¾; à Wilmington 10¾; à Norfolk à 10 15/16; à Baltimore à 11⅛; à Boston 11⅜; à Philadelphie 11 11/16; à Memphis 10⅞; à Augusta 10¾.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Calme.

Cotes: Middling Gulf 11⅜.

FUTURS.

Stable.

Janvier 10.25 à 10.26; février ——— à ———; mars 10.18 à 10.19; avril 11.21 à 11.22; mai 11.25 à 11.26; juin 11.30 à 11.31; juillet 11.35 à 11.36; août 11.35 à 11.36; septembre 10.70 à 10.71; octobre 10.41 à 10.42; novembre 10.25 à 10.27; décembre 10.24 à 10.25.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU, NET—A la Nlle-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,840,709 balles; même temps l'année dernière, 1,576,880 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,498,137 balles; même temps l'année dernière, 5,199,273 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre, 1,586,678 balles; même temps l'année dernière, 1,199,032 balles; de tous les ports des Etats-Unis, 4,284,411 balles; même temps l'année dernière 3,793,092 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 183,723 balles; même temps l'année dernière, 241,898 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 440,0 4 balles; même temps, l'année dernière, 648,935 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Calme.

Cotes—6⅛ pour le Middling Américain.

FUTURS

Calmes.

MARCHE DU HAVRE.

SUR PLACE.

Calme et facile.

Cotes—76 fr. pour le Bon Ordinaire (sur place), 74½ fr. pour le Très Ordinaire (sur place), 72fr. pour le Bas (sur place).

FUTURS.

Calmes.

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange

Ventes 194 boucauts et 1,106 barils de sucre et 198 barils de mélasse

Recettes 113 boucauts de sucre, 989 barils de sucre, 135 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Très calme.

Choice	——@——
Strictly prime	5 5/16 @ ——
Prime	5 3/16 @ 5¼
Fully fair	5 3/16 @ 5¼
Good fair	5 @ 5 1/16
Fair	5 @ 5 1/16
Good common	4⅞ @ 5
Common	4¾ @ 4⅞
Inferior	4 @ 4½

CENTRIFUGAL—Stable

Plantation granulated	——@——
Off granulated	——@——
Choice white	——@——
Off whites	6⅛ @ 6 3/16
Gray off white	5⅞ @ ——
Choice yellow	5⅞ @ ——
Prime yellow	5¾ @ ——
Off yellow	5⅝ @ ——
Seconds	4½ @ 5¼

MELASSE—Open kettle—Fort—Pas de bonnes qualités dans les premières mains. Fermenté, 16 à 20c. Les bonnes qualités dans les secondes mains valent de 35 à 40c.

Fancy	——@——
Choice	——@——
Strict prime	——@——
Prime	——@——
Good fair	——@——
Fair	——@——
Good Common	——@——
Common	——@——
Inferior	——@——

CENTRIFUGAL—Facile.

Fancy	——@——
Choice	——@29
Strictly prime	27 @ 28
Good prime	23 @ 25
Prime	20 @ 22
Good fair	18 @ 19
Fair	17 @ 18
Good common	15 @ 16
Common	14 @ 16
Inferior	——@——

SIROP——@30

RIZ.

Ventes—Sacs riz brut 1,878; barils riz écalé 1,295

Recettes — Sacs riz brut 140; barils riz écalé ——

RIZ ECALE—Stable.

Head	4¾ @ 5¼
Choice	——@——
Prime	——@——
Good	4¼ @ 4½
Fair	4 @ 4¼
Ordinary	3¾ @ 3⅞
Common	3¼ @ 3½
No 2	2 3/16 @ 2¾

RIZ BRUT—Stable.

Cotes du riz brut $2 00 à 3.70.

RIZ POLI—$12 00 à 14 00.

SON—$9 00 à 10 00.

FARINES.

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse:

FARINE—Stable.

Patents $4 55 à 4 65; extra fancy $4 10 à 4 15; fancy $3 70 à 3 80; choix $—— à —— le baril.

FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 90.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patents $4 75 à $4 85 le baril; extra fancy $4 25 à 4 30; fancy $3 90 à 4 00; Minnesota flour, bakers', $4 80 à 4 75; Straights $4 60 à 4 75; patents $5 35 à 5 50.

FARINE DE MAIS—$—— à $2 00.

CREAM MEAL—Choice $2 30 à 2 40.

GRITS—Choice $2 25 à 2 40.

HOMINY—$2 50 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$3 50 à 3 75.

OAT MEAL—Coarse $5 65 le baril au détail.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote 44 pour le blanc, —— à 43 pour le mêlé et 39 à 40 pour le jaune.

Texas RR, 34 à 35. West RR, —— à 33.

AVOINE — No 2 de l'Ouest — à 30; Choice —— à 31.

SON—72½ à 75.

FOIN—Prime $13 00 à 15 50; Choice $17 00 à 17 50.

HORS DE LA BOURSE.

Les petits lots se vendent aux prix suivants: mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 6c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Cotes officielles de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont stables.

MESS PORK— 11¼ à ——.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules —— à 4¾; short rib sides 5½ à 5¾; long clear sides 5¼ à ——; short clear sides 5¾ à 5⅞.

BACON—Epaules 5 à ——; short rib sides 6⅛ à 6¼, long clear sides 6⅛ à 6¼; short clear sides 6¼ à 6⅜.

GRAISSE—En tierçons, refined 5¼ à 5⅜; prime steam —— à ——.

JAMBON—10¼ à 10⅜.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de ¼ à ⅛c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

PRODUITS DIVERS—Jambons—Pork bbls—Prime mess $10 12½ à 10 37½; mess $10 12½ à 10 37½; extra prime and rump $9 50 à 9 75.

Sugar-cured Meats, la livre—Shoulders 6 à 6¼c; Breakfast shoulders 6¼ à 6½c; picnic hams 6¼ à 6½c; breakfast bacon 8½ à 9½c; hams choice 10½ à 11¼c.

Bœuf, bbls—Extra mess $9 00 à 9 25; plate $9 25 à 9 50; extra mess $6 75 à 7 00; mess $——; demi-barils—extra plate $5 00 à 5 25; extra mess $4 00; New York Fulton Market $—— à 6 00.

ÉPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFÉ—Prime 21¼; good 21¼; fair 21¼; ordinary 19¼; common 17¼ la livre.

THÉ—Extra Formosa, 50c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 50c; fair to medium 24 à 30; Imperial extra choice 90c à $1 00; fine to choice 30 à 80c; hyson and young hyson, 35 à 36; gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE — Western Creamery—Extra — à 27; extra firsts 24c; firsts 15 à 16c; Western Dairy — Extra 14 à 16; extra firsts 12 à 12½; first 10 à 11. Emballage un peu plus élevé.

FROMAGE — New York cream — à 12½; Western Cheddars full cream à 10½; twins, full cream, à 11; flats, full cream, à 11; Young Americas, full cream, 12¼.

SEL—De Liverpool—City coarse 75c; City Fine 95c; City Crushed 85c; Rock Salt ⅝c la livre; pocket salt 1¼ à 5 selon la grandeur.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1 à 4c de plus par livre.

FRUIT.—Frais.—Fraises 7 à 13cts par pint box; pommes $5 75 à 6 00 par barils; oranges de la Floride $2 75 à 3 25 par boîte; Palermo et Messine Impérial 160s $— 00 par boîte, 200 à 240 à $2 50 $2 75; Limons Messine $3 00 à 35 0 par boîte, Palerme $3 00 à 3 50; Bananes $1 50 à 2 50 par régime; Plantains 75c à $1 par régime; Ananas $2 50 à $3 00 la douzaine; Raisins de Malaga nominaux.

FRUIT—Sec par livre—Pommes—4c la, tranchées 4¼c, fancy evaporated 7½ à 7¾; Dates—Frail 5¼c, Persian 7½c. Fard 9c. figues sèches 12 à 15c; currants 6 à 7c; prunes 7c; citrons 20 à 22c; raisins secs de Londres—Californie $2 50 à —— par boîtes Malaga $3 10 la boîte, muscatelle $2 25 la boîte.

NOIX—Par livre—Pacanes—Louisiane 12½ à 25c, Texas 7½ à 10c; pistaches—Tennessee red 4½c, Virginia hand picked 8¼ à 9c, Amande Taragona 16 à 17c, noix du Brésil 11 à 12c à 8 livre, Filberts 12 à 13c, Noix de Naples 15; Amandes 13. Noix de coco $35 00 par 1000, de pièce en gros.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton—Ici $12 00 à —— par ton.

Farine de graine de coton — ville et compagnie, rendue au dépôt à $19 00 par ton, pour l'exportation $—— à —— f. o. b. par long ton.

Oil cake—$—— à —— asked par long ton f. o. b.

Huile de graine de coton (en gros ou pour l'expédition)—Prime crude 25c bid le gallon la prime cooperage et 28 asked 30.

TOILE D'EMBALLAGE—Jute Bagging—En petits lots—Bagging, 1¾ livre 7¼ à 7½c la verge; 2 livres 7¾ à 8; 2¼ livres 10¼ à 10½c; Sailor twine 9½ à 10c la livre.

COTTON BAGGING — Lane Mills — 12½c per yard.

COTTON TIES—$1 25 le paquet.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent le prix en gros au landing. Les marchands obtiennent 15 à 25c de plus par baril et ¼ à ½c par livre.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 75 à 3 00, de la Louisiane $1 00 à 4 50.

PATATES DOUCES — Ordinaires $—— à 2 25; yams $2 75 à 3 00.

OIGNONS—De l'Ouest $—— à 6 00 le baril.

AIL—De la Louisiane 75 à $1 00 le string.

CHOUX—De la Louisiane $3 00 à 3 25 le crate.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $—— à 5 50 le baril.

HARICOTS — Choice Northern à 2¼; Western red kidney choice à ——; New-York red kidneys 6½ à 7; western white kidney 5¼c; pois —— à ——.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 15 à 25c de plus que les prix suivants par douzaine de volaille, et ¼ à 1½c de plus par douzaine d'œufs.

Grosses volailles de l'Ouest $5 00 à 5 50 la douzaine; poulets $4 50 à 5 00; canards $3 00 à 3 50, dindes $14 00 à 20 00.

Les grosses volailles de la Louisiane $2 50 à 3 00; poulets $2 00 à 2 50; canards $3 00 à 3 50; oies $4 50 à 5 00; dindes $10 00 à 11 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest 12 à 13c; ceux de la Louisiane 13 à 13½c.

SUIF—4¼c la livre pour celui de la ville 4 celui de la campagne

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow à 21c la livre.

LAINE — Burry 10 à 15c la livre; Louisiane clear 18 à ——; clear lake 21 à ——.

PEAUX AUX ABATTOIRS—75 livres et au-dessous 4½c; steer et peaux de vaches 30 à 70 livres 2¼c; kips, 15 à 25 livres, 4c; peaux de veau 25c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 5; dry flint 5; dry salted 4c la livre.

PELLETERIE—Otter $—— à 5 50; castor 10 à 30c pièce; raccoons 10 à 50c.

PEAUX—Chevreuil à 25c la livre; moutons 10 à 50c pièce; chèvres 10 à 20c

MOUSSE—Noire 2 à 2½c la livre; grise 2 à 2¼c; 3 à 3½c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches 3 à 4c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Bright kinds lugs 2 à 5; Leaf 5 à 11c; Cutting and Burley sorts lugs 4 à 5; Leaf 10 à 20.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing par livre—Fine plug 50c à $1 05; fine medium 53 à 58c, Bright quarters and common 1/3 thick 3 à 35c; bright navy, 25 à 45c; fancy natural leaf 50 à 80c; fine-cut chewing 50 à 65c; granulated smoking 25 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit: Résine—Strain $1 —— à —— par baril. Pitch $1 50 à 1 ——; goudron $2 50 le baril. Résine—D $F $1 25; G $1 30; H $1 50; I $1 60; K $1 90; M $2 50; N $2 75; W G $2 80; W W $3 50. Essence de térébenthine 43c. Jobbing 2 à —c de plus le gallon.

CHARBON

PITTSBURG—Famille 45c le baril; $4 00 le tonneau; Anthracite $9 50 à 10 00 la ton; bateaux 35c; steamers $3 50 la tonne, en gros —— à 25c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 45c; Corona pour familles 45c; Montevallo 55c. le baril pour familles; Helena pour familles 65c.; steam coal sur chars $3 50 la ton.

VINS ET LIQUEURS.

ALCOOL—Le gallon...............2 25@ 2 40

BRANDIES—Du pays, le gallon.......1 50@ 3 50

Pêche—vieux, le gallon.............2 25@ 3 00

Pomme.............................2 25@ 2 50

COGNAC—Importé—1883, le gallon—

———	——@ 4 50
1878	——@ 5 50
1875	——@ 6 00
1870	——@ 6 50
1865	——@ 7 00
1860	——@ 8 00
1845	——@ 9 00
Otard Dupuy & Co's Cognac 1883	——@ 5 50
1878	——@ 7 00
1875	——@ 7 50
1864	——@ 8 00
1848	——@ 9 00
Bisquet, Dubouché and Cognac 1878	——@ 4 50
1870	——@ 5 50
1848	——@ 8 00

WHISKY—Rectifié de la Louisiane, 90 0/0 de preuve, par gallon 1 02@ 1 10

Ouest	1 05@ 1 10
Bourbon	1 40@ 3 50
Seigle	1 60@ 4 00
Ecosse, importé	——@ 5 00
Irlande, importé	——@ 5 00
Duffy's malt whisky, par gallon	——@ 2 00
par caisse	——@ 9 00

GENIEVRE—Du pays, de New York ou de Philadelphie, par gallon 1 15@ 1 50

Hollande, par gallon	2 75@ 3 85
Sir Robt. Burnett's Old Tom	8 25@ 9 00
Sir Robt. Burnett's Old Tom	8 50@ 9 00
Hollande, par caisse	7 25@ 7 50

VINS ROUGES—Californie Claret, le gallon 50@ 75

Zinfandel No 1, le gallon	50@ 70
Clarets importés — Ordinaire par barrique	58 00@ 60 00
Clarets de famille, par barriq.	65 00@ 75 00
Clarets fins, la barrique	90 00@175 00
Médoc, la caisse	——@ 6 00
St-Julien, la caisse	——@ 6 50
Margaux, la caisse	——@ 7 00
Pontet Canet, la caisse	——@10 00
Larose, la caisse	——@14 00
Léoville, la caisse	——@14 00
Château Lafitte, la caisse	——@28 00
Ordinaire, la caisse	3 00@ 3 50
Château Dillon, par barrique	125 00@
Blanquefor, par barrique	105 00@
Château Dillon, par caisse	——@ 7 50

VINS BLANCS—Californie la barrique 50@ 75

Importé de famille, la barrique	65 00@ 80 00
Importé fin, la barrique	90 00@175 00
Graves, la caisse	——@ 6 00
Sauternes, la caisse	——@ 6 50
Haut Sauternes, la caisse	——@10 00
Latour Blanche, la caisse	——@15 00
Château Yquem, la caisse	20 00@ 30 00
Ordinaire, la caisse	3 25@ 3 50
Muscat, la caisse	4 25@ 6 50
Madère, Cotto, le gallon	1 00@ 1 10
Madère, genuine fine, le gal.	3 50@ 5 00
Madère, la caisse	13 00@ 25 00
Sherry, Cotto, le gallon	1 00@ 1 15
Sherry Genuine Xérès, le gallon	1 50@ 5 00
Sherry, la caisse	20 00@ 36 00
Très vieux porto, la caisse	6 00@ 36 00

CHAMPAGNE—Moderer Carte Blanche, qts. par doz ——@28 50
G. H. Mumm's & Co. Dry Verzenay ——@34 75

Extra Dry ——@28 50
Dubreck & Co.'s extra dry, qts ——@28 00
Dubreck & Co. à Denay ——@28 00
D. B. Pel & Co.'s qts ——@28 50
Perrier-Jouet—Cremant Royal quarts ——@28 50
Perrier-Jouet—Special, quarts ——@28 50
Moet & Chandon, white seal, etc ——@28 00
Pints $2 de plus par douze

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$17 00	Plank No 1	$13 00
No 2	13 00	No 2	11 00
No 3	10 00	No 3	9 00
Scantling No 1	12 00	Flooring No 1	13 00
No 2	10 00	No 2	11 00
No 3	8 00	No 3	11 00
Ceiling No 1	12 00	Wash Bds No 1	14 00
No 2	11 00	No 2	11 00
No 3	11 00		
Boards, No 1	12 00	Boards No 2	10 00
No 3	11 00	No 4	7 00

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	21 00	Ceiling, No 1	17 00
No 2	15 00	No 2	13 00
No 3	13 00	No 3	12 00
Wash Bds No 1	11 50	Boards, No 1	14 00
No 2	11 50	No 2	14 00
Beads No 3	———	No 3	———

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	27 00	Boards, No 2	22 00
No 3	27 00	No 4	20 00
No 5	20 00	No 6	———
Dr'ed Bds No 1	22 @ 42	Dr'ed Bds No 2	22 50
No 3	31 00	No 4	19 @ 27
No 5	17 00	No 6	9 @ 27

WHARF TIMBER.

No 1	13	No 2	11 cts
No 3	9½ cts		

Mahogany timber	50 00@65 00
Cedar timber	5 00@ 7 50
Walnut lumber—Il n'y en a pas sur le marché	
Oak lumber	25 00@30 00
Shingles 16, 18 and 20 in, sawed and split	2 50@ 3 00
Laths, par 1000	75@ 1 25
Alabama lime	90@1 00
Cement domestic	1 75@2 00
Cement, imported	2 75@3 00
Slate	5 75@7 00
Bricks—Lake and I. O. R. R.	5 00@9 00
Paving	9 00@10 50
Ordinary	7 00@ 9 00
Sand	90@ 1 25
Shells, small	——@ 45
Shells, large	1 25@1 50
Plaster calcined	1 70@2 00

QUINCAILLERIE.

AXES—Sure's	7 00 @ 9 50
Double bit	15 00 @
AXLE GREASE—Fraser's Kegs. Boxes, gross	10 00 @10 50
BELLOWS—Blacksmith, 36 to 42 in	6 00 @12 00
BRASS—Sheet par livre	——@
COTTON SCRAPERS	2 40 @ 3 00
CHAINS—Trace	29 @ 75
Ox, la	5 @ 1
COPPER—Roofing par livre	——@ 28
Braziers' sheets, 12 livres et au-dessous	——@ 30
HOES—H. B. No 0 to 6	2 50 @ 5 50
A. B. No 00 to 3	2 25 @ 6 00
Lynden's bright crown, 00 to 3	4 00 @ 8 00
HORSE—Hames	——@60 00
Avery	125 00
Stubble diggers	——@75 00
HOLLOW WARE—Skillets	3 @ 4
Anvils	@ 11
IRON—Flat, 1¼ to 6 inches by ⅜ to 1	1¼@ 2¼
Round, 1 to 1¼ inches	1¼@ 2⅞
Painted	1¼@ 2¼
Bands—Light, 3 to 6x¼	2 65 @ 3 00
Heavy, 2¼ to 6x¼ inches	2 45 @ 3 00
Hoops—1 to 2 inch	1⅛@ 4
Sheet—No 10 to 14 G	2 25 @ 3 00
Galvanized, No 26 G	6 00 @ 9 50
LEAD—Pig, par livre	4⅝@
Sheet, par livre	@ 5⅞
STEEL NAILS—10d à 60d basis	——@ 2 65
OAKUM—Navy	——@ 7⅜
United States Navy	——@ 9 00
Best	——@10 00
PLOWS—Avery, cast, No 1½	2 75 @ 2 75
Avery, steel	4 50 @ 8 00
Avery, double shovels, wooden beams, net	——@ 2 30
Avery, double shovels, iron beams, net	——@ 2 30
Magnolia sweeps, all sizes, net	2 00 @ 2 50
Double plows, Allemand, No 3 to 5 each	25 00 @30 00
PLOW BRASS—3 to 12x¼ to 3/8	4½ @ 4¾
ROPE—Sisal, ¼ in. and larger, basis	12⅛@
Manila	15⅛@
Cotton, 5-16 et ⅜	14 @ 14½
SHAVES—Ames'	10 50 @12 00
Rowlands	6 00 @ 7 00
SHOVELS—Ames'	9 50 @11 00
Rowlands	6 00 @ 7 00
SWEEP IRON—7 to 12x¼ to 5/16	2¼@ 3
TIN—Roofing, 1x20x28 inches	13 50 @14 50
I. C., 10x14x20	10 50 @11 50
14x20	7 25 @ 8 00
I. O., 1x14x20	5 75 @ 6 50
Block, par livre	24 @ 28
TWINE—Peter Wright's	——@16 00
WIRE—Barbed fence, galvanized	4⅛@ 4½
ZINC—Sheet par livre	7 @ 7½
SHOT—Drop	1 15 @ 1 20
Buck, 25 liv. bags	1 40 @ 1 45
POWDER—25 liv. kegs	——@ 5 00

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—

Nourris aux grains	3 @ 3½
fair to good	2 @ 2¾
fair to common	2 @ 2¼
MISSISSIPPI, ALABAMA, ETC. GRASS CATTLE—1re qualité, par livre	
2me qualité, par tête	$10 00@15 00
Vaches communes et vieilles	7 00@10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	7 00@ 9 00
2me qualité, par tête	5 00@ 6 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	8 00@10 00
2me qualité, par tête	7 00@ 9 00
PORCS—Good to Western, par liv. gross	4 @ 4½
Ouachita par liv. gross	3 @ 3½
MOUTONS—Choice, par tête	$2 00@ 3 00
Fair, par tête	1 00@ 2 00
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	30 00@40 00
Bonne, par tête	20 00@30 00

CHEVAUX ET MULETS

Chevaux communs	$ 60@125
Bons chevaux de trait	125@150
Chevaux de selle et de voiture	250@400
Mulets pour habitations sucrières	175@200
Mulets, qualité moyenne	140@175
Mulets pour cotes	100@125
Mulets communs	40@ 75
Bons mulets de ville	225@250

LE NOUVEAU MONDE,

Journal hebdomadaire illustré.

Littérature, Sciences, Beaux-Arts, Politiques, Finances.

Le seul journal illustré français publié aux Etats-Unis.

Bureau et Rédaction:

290 BROADWAY, NEW-YORK.

Abonnements 3 mois, $1,50, 6 mois, $2 75 1 an, $5. 11 mars—D&W

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans.

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné mécanique à lame à double répétition, accordant par un équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos sont véritablement un volume et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

FEUILLETON.

No 4. Commencé le 15 mars

Alain de Kerisel

— PAR —

LEON DE TINSEAU.

IV

(Suite.)

—Je l'admets; seulement, convenez que vous avez un faible pour les quinze premiers.

—C'est possible, faute du vingt et unième. Mais vous nous élevez si mal, et depuis si longtemps! Quand je pense qu'au mont Ida,—pas celui que nous voyons là, l'autre,—un imbécile a donné la pomme à la plus sotte des trois sans ouvrir la bouche aux autres, qui étaient peut-être aussi belles, après tout!

Eh! madame, pour cet imbécile, qui était un poltron par-dessus le marché, la femme la plus accomplie de son temps a quitté Ménélas, qui était un grand roi et un héros.

—Oh! ce n'est point si sûr, et la question de la guerre de Troie ne sera pas de sitôt tirée au clair; cependant, je l'avoue, j'aurais aimé être Hélène.

—A cause de Pâris?

—Non, monsieur, à cause d'Homère.

—Eh! madame, je me demande lequel est plus flatteur, pour une jolie femme, d'inspirer la lyre d'un poète aveugle ou de faire travailler l'ébauchoir d'un grand homme d'Etat ayant de bons yeux?

—Vous me connaissez donc, monsieur?

—Parce que je me suis permis de parler de votre beauté?....

—Soyez sérieux.... Etes-vous venu jamais à Constantinople?

—Non, mais nous possédons à bord une descendante d'Enée, que la belle Hélène me paraît avoir négligé d'inviter à ses bals.... Et cependant, quoique avec moins d'enthousiasme qu'Homère, peut être, cette Italienne chante vos triomphes et vos charmes.

—Racontez-moi ce qu'elle vous a dit!

Ce n'était pas bien long: Kerisel répéta son entretien avec la femme du consul, en élaguant quelques expressions désobligeantes, mais en conservant fidèlement le fond.

—Et c'est tout ce qu'elle vous a rapporté? demanda Mme Mertvago.

—C'est tout.

—Absolument tout?

—Sur l'honneur, je vous affirme.

—Ah! cette terre glaise! me l'a-t-on assez reprochée! Et les rameurs de mon caïque en velours vert émeraude! et mes costumes aux bals travestis des ambassades! C'était une époque agréable, et je regrette de ne vous avoir pas connu alors, monsieur.

—Moi, madame, je ne le regrette pas; j'aime mieux vous voir ici, dans ce cadre idéal qui vaut tous les salons du monde ....Seulement, je parle de vous voir.... En vérité, madame, jusqu'ici je pourrais croire que vous n'avez que des yeux.

Elle eut un joli rire sonore, et, très simplement, sa main laissa glisser les plis de la dentelle qui la préservaient de la fraîcheur de la nuit. Le visage apparut tout entier, ovale et petit comme celui d'une statue grecque dont la clarté qui l'éclairait lui donnait la pâleur mate. Mais la pourpre foncée des lèvres charmantes, légèrement retroussées par le sourire de la femme qui se sent admirée, faisait déborder la vie sur ces traits où se liaient la fierté et l'intelligence.

Kerisel, silencieusement, regardait, gravant dans sa mémoire ce tableau qui ne devait jamais en sortir, lui vivant.

—Vous semblez une déesse, échappée des vallons de l'Olympe, dit-il silencieusement.

Et ils restèrent sans parler.

Bientôt elle se leva, devenue sérieuse à son tour, et tendant la main au comte;

—Bonsoir, dit-elle; la fraîcheur augmente et j'ai peur d'être une déesse qui s'enrhume.

Il déposa sur cette main d'enfant un baiser respectueux.

—Vous reverrai-je au moins demain soir? demanda-t-il.

—Qui sait? fit-elle, en levant ses beaux sourcils.

Et elle rentra dans sa cabine, le laissant immobile à la place qu'elle venait de quitter.

A l'arrière, les conversations commençaient à s'éteindre, mais, dans le salon, deux ou trois Français, amis de l'à propos,—et de la musique d'Offenbach—chantaient le refrain que l'Europe nous envie:

Pars pour la Crète....
Pars pour la Crète....

en frappant sur le piano à tour de poignets.

Au même moment, le pauvre Hollandais rendait le dernier soupir entre un infirmier somnolent et le docteur, fort contrarié de n'avoir pu "l'amener jusqu'à Marseille."

V

Le déjeuner du lendemain fut lugubre. Malgré le secret que l'on essaye toujours de garder en pareil cas, tout le monde savait qu'un passager était mort.

A cinq heures du matin, la machine avait stoppé deux minutes; ceux qui couchaient près de la coupée de babord avaient entendu un "plouf," puis l'hélice s'était remise à tourner, laissant le mort plonger au fond de l'abîme, cousu dans son suaire de toile de voile, lesté de barreaux de fonte.

Pour le coup, on n'échappait pas à la "quarantaine;" tout le monde était furieux, et l'on se gênait à peine pour faire comprendre au docteur que c'était sa faute.

Et puis, songer qu'on avait passé la nuit avec un cadavre à quelques mètres de soi!....

Au fond, cette panique amusait le colonel, qui aimait les situations sinistres.

—Après tout, disait-il au médecin, très haut, il est peut-être simplement mort du choléra, ce bonhomme. On sait que vous ne devez pas dire la vérité en pareil cas, vous autres. Une fois, sur un transport de l'Etat, nous avons attrapé une épidémie...... je ne vous dis que ça. Cent cinquante-sept hommes flanqués à l'eau dans la mer Rouge. Eh bien! à en croire ces farceurs de majors, tous ces pauvres mâtins étaient emportés par des indigestions. Des indigestions avec l'ordinaire d'un transport! Vous voyez ça d'ici!

Les passagers que cette conversation vexait auraient voulu faire taire le colonel, très amusé en voyant circuler les plats intacts.

L'après-midi fut longue. Beaucoup marchaient fiévreusement pour se maintenir en moiteur. Madame Rapolano, blême, infectant le phénol, errait dans les coins déserts en repoussant les miasmes avec son éventail.

Malgré lui, Kerisel, que cette frayeur ridicule ne pouvait atteindre, était envahi par la tristesse générale. Il sentait, sur son cœur, un poids étrange, et, surtout, il était surpris de n'éprouver aucune joie en voyant approcher l'heure où il quitterait le navire. En vain, il songeait à son arrivée en France, à tout ce qui l'attendait. En dépit de sa volonté, le moment qu'il appelait de son impatience était celui où il se retrouverait, comme la veille, avec Mme Mertvago.

Et si elle ne venait pas!

Cette seule pensée l'agitait, le rendait nerveux, tandis qu'il essayait de lire dans un fauteuil appuyé à la cloison derrière laquelle elle se trouvait. Parfois la porte s'ouvrait et il sentait dans son cœur un léger choc; mais c'était la femme de chambre vaquant à son service avec son air sérieux et posé de soubrette bien dressée.

Enfin, l'heure attendue sonna, et la jeune femme parut, tendant la main à Kerisel, comme à une vieille connaissance.

Elle s'assit dans le fauteuil qu'il avait préparé pour elle depuis longtemps et se mit à parler de l'événement du bord dont sa femme de chambre lui avait raconté les détails recueillis à la table des secondes.

—Il paraît que sa femme est venue l'attendre à Marseille et qu'elle l'adore. Pauvre malheureuse! Si c'était moi qu'on eût jetée dans la mer cette nuit,—et elle eût un léger frisson—personne ne se serait aperçu à l'arrière qu'un passager est resté en route.

—On ne vous attend pas à Marseille?

—Ni ailleurs, dit-elle avec un sourire triste. Et vous, monsieur?

Chose étrange! une sorte d'instinct, de besoin de franchise, le poussa à se montrer tel qu'il était: un homme ne s'appartenant plus. Après, il n'en serait que plus libre de s'abandonner au charme qui l'attirait vers cette femme dont il allait, d'ailleurs, être bientôt séparé pour toujours. Très simplement, en peu de mots, sans nommer personne, il la mit au courant de ses projets.

—Ainsi vous êtes fiancé, pour la seconde fois! dit Mme Mertyago en le regardant avec une sorte de curiosité.

Alors, elle l'interrogea sur sa vie, sur sa jeunesse, sur sa carrière, sur ses voyages, voulant savoir quels postes il avait occupés, qui il y avait rencontré.

—Vous n'avez pas passé aux Indes, en revenant de Chine? demanda-t-elle avec un intérêt singulier.

—Non; pourquoi cette question?

—Pour rien; pour savoir.

De minute en minute, elle se sentait plus libre avec lui; il lui semblait qu'elle le connaissait depuis des mois.

Avec sa simplicité très franche de femme intelligente, elle l'interrogeait, s'intéressant à cet homme qu'elle reconnaissait supérieur, sur bien des points différent des autres.

A la fin, le grand sujet fut abordé, mais sans plus d'arrière-pensée que tout le reste: elle lui demanda s'il avait eu une passion dans sa vie.

—Je parle du passé, ajouta-t-elle en riant; ce n'est point au fiancé que je m'adresse, mais au diplomate qui a couru toutes les capitales.

—Excepté Constantinople, madame, dit-il en la regardant avec une gravité respectueuse.

Elle le considéra, de son côté, pendant un instant, et, sur cette physionomie lumineuse où tout se lisait, on eût pu voir, malgré l'ombre, passer comme un nuage.

—Je ne sais où j'ai la tête, dit-elle en se levant, pardonnez-moi. Mais vous avez dû remarquer qu'on cause sur mer autrement que dans un salon. Sans m'en douter, je vous fais subir un interrogatoire en règle.

—Je vous en remercie, madame, et vous pouvez continuer; j'ai l'avantage de n'avoir à dissimuler aucune faute grave et le regret de n'avoir à taire aucun bonheur mystérieux.

Le lendemain, dans l'après-midi, le *Bassac* franchissait le passage à angle droit du détroit de Messine dont on apercevait à gauche l'immense quai aux constructions régulières. Le ciel s'était brusquement couvert après une journée splendide. A peine avait-on pu deviner l'Etna derrière son rideau de nuages. Le commandant, les mains dans ses goussets et remuant la tête, disait qu'on allait avoir "du tabac" à la sortie.

Accoudé à la lisse, Alain s'amusait à suivre de l'œil une petite barque qui coupait dédaigneusement le tourbillon légèrement visible de Charybde, ce pauvre écueil déchu, dont les gamins de Reggio ne détournent même pas leurs coquilles de noix; mais, soudain, le bateau laissa derrière lui la tour blanche du phare, et ce fut un changement à vue.

Comme une avalanche d'air, le vent s'abattit subitement sur le *Bassac*, dont la masse énorme n'en fut pas ébranlée. Dans les agrès, à travers les portemanteaux et les montants des tentes, on entendit ce mugissement continu et uniforme si peu semblable aux efforts intermittents d'un ouragan qui souffle à terre. Alors, assez brusquement, le navire se mit à tanguer, puis, l'abri de la terre s'éloignant toujours, il y eut deux ou trois "coups de casserole" qui obligèrent la plupart des passagers à gagner la solitude de leurs cabines. Au loin, la mer devenait sinistre et lourde comme les plis d'un drap noir, tandis que, plus près, de longues lignes d'écume accrochaient aux vagues leurs franges d'argent, semblables à une décoration funèbre. La côte de Calabre, dont on distinguait, dix minutes plus tôt, les moindres maisons, dessinait à peine, sur l'horizon sombre, sa silhouette plus sombre encore.

Deux ou trois bricks, presque à sec de toile, se hâtaient de rentrer derrière le môle, tandis que l'énorme paquebot, debout à la lame, continuait, dédaigneux, sa route, comme un taureau traverse une prairie sans prendre garde aux aboiements des chiens qui le harcèlent.

Soudain, le claquement d'une porte fit retourner Kerisel: derrière lui madame Mertvago sortait de sa cabine.

Dans sa robe simple de laine brune, dans l'étroite casaque de drap de matelot qui serrait sa taille incomparable, elle lui sembla plus grande qu'à leurs précédentes entrevues. C'était la première fois qu'elle lui apparaissait en plein jour, et curieusement, il cherchait ses yeux de même que nous contemplons, les ténèbres disparues, la rive glissante où la nuit a failli nous engloutir. C'était bien toujours le même regard qui semblait à la fois menacer comme un glaive et solliciter comme un gouffre. Mais, maintenant, la menace, la cruauté même y dominaient.

—Ce qui fait rentrer les autres vous fait sortir, madame, lui dit Alain après l'avoir saluée; franchement, si je m'attendais à voir quelqu'un ici, en ce moment, ce n'est pas vous.

—Vous y êtes bien!.... Pourquoi ne serais-je point attirée par ce que vous admirez vous-même?.... Comme c'est beau! mon Dieu! comme c'est beau!

Mais, maintenant, ce n'était plus la mer qu'il regardait. C'était ce visage où la tempête semblait ainsi marquer son passage. La tête haute, l'arc superbe des sourcils plus marqué encore, les yeux brillants d'un feu étrange, les narines frémissantes, les lèvres sanglantes à demi écartées, la femme qu'il avait à ses côtés lui semblait une créature nouvelle. Il devinait dans cette nature des abîmes qu'il n'avait pas soupçonnés. Jusqu'ici, elle ne lui avait montré que la supériorité d'une intelligence remarquable, la grâce séduisante d'une charmeuse de haute éducation. Mais il y avait autre chose, quelque chose qu'il ne comprenait pas, mais dont il avait peur.

La mer grossissait toujours et, devant chaque lame, l'immense navire se dressait comme un cheval de course qui aborde l'obstacle. Mais la jeune femme restait inébranlable, sa petite main rivée ainsi qu'un étau à l'échelle de corde des haubans. On eût dit qu'elle considérait cette lutte des éléments du haut d'une tour où le danger ne pouvait l'atteindre.

—Rien ne vous effraye donc? lui cria Alain, comme une lame venait de s'abattre sur le pont à quelques pas d'eux, avec un fracas étourdissant.

—Pourquoi serais-je effrayée? répondit-elle, très calme. Nous savons tous deux que la plus forte bourrasque n'est rien pour ce paquebot. Oh! cher bateau! comme je l'aime avec sa force dédaigneuse et invincible! Il me semble que cette puissance est la mienne, que c'est moi qui brave ces vagues qui se tordent à mes pieds. Oui! je les brave, je les brave! disait-elle avec une exaltation croissante, en frappant du pied les planches ruisselantes.

—Oh! dit Alain, si je savais peindre, comme je ferais de vous, en ce moment, un superbe *Génie des tempêtes!*

—Dites plutôt la *Reine des naufrages*, car c'est un naufrage que je voudrais voir. Ce serait enfin un spectacle nouveau pour moi. Vous figurez-vous cette mer couverte de débris, d'hommes luttant contre la mort, s'enfonçant, reparaissant, élevant leurs mains vers moi avec des cris de désespoir?

Son bras se tendait vers l'abîme où elle semblait voir le drame s'accomplir.

—Ah! taisez-vous! s'écria Alain; vous me faites peur: on croirait que vous êtes cruelle!

—Oui, je suis cruelle.... à mes heures. Oui, j'aime à voir souffrir, à voir couler les larmes et le sang. Tant pis pour ceux qui m'ont rendue ainsi! Et, si je vous fais peur, allez retrouver vos Parisiennes que la vue d'un chien écrasé fait évanouir.

—Est-il possible que vous parliez ainsi!.... Etes-vous donc la même femme qui me charmiez hier à cette place?

—Eh! cette mer aussi a changé, et cependant c'est la même. Un coup de vent, quelques souvenirs mauvais ont suffi pour nous rendre toutes deux méconnaissables. Mais il ne faut pas, dit-elle en devenant subitement plus douce, que les moments de tempête fassent oublier les heures de calme.

Il ne répondit pas, et ils restèrent immobiles, tout près l'un de l'autre. Le voile de la jeune femme s'était desserré et flottait de ses plis humides les lèvres de Kerisel. Soudain un coup de vent plus fort emporta dans la mer la toque légère de feutre noir et l'écharpe de gaze. Les flots superbes d'une chevelure brune aux reflets dorés se dénouèrent et s'étendirent ainsi qu'un nuage déchiré par l'ouragan; le visage d'Alain fut baigné de leurs ondes tièdes, parfumées, vivantes. Il ne bougea point, il ne dit pas une parole. Il devint seulement un peu pâle et ferma les yeux comme sous une caresse inattendue.

Pendant quelques instants, madame Mertvago laissa cette chevelure magnifique, celle de toutes ses beautés dont elle était le plus fière, voler au gré du vent. Sans s'occuper, maintenant, ni de la tempête ni de son voisin, elle suivait de l'œil les flots dorés ondulant à un mètre d'elle. Dans son plaisir, on sentait non la coquetterie satisfaite, mais la naïve admiration d'elle-même.

Enfin, sans dire une parole, elle rentra dans sa cabine.

VI

Aux premières lueurs du jour suivant, le *Bassac* laissait tomber son ancre dans les flots endormis de la rade de Naples.

Sur la teinte déjà rose du ciel débarrassé de tout nuage, les cônes affaissés et le long panache presque horizontal du Vésuve se découpaient crûment en violet sombre. De minute en minute, une lueur incertaine rougissait à peine les bords du cratère. On eût dit les derniers efforts d'une lampe qui va s'éteindre, inutile.

Déjà le canot de la Poste pressait au large du navire, emportant les dépêches pour la France,—la lettre qu'Alain écrivait trois jours plus tôt à sa fiancée.

A l'autre flanc du paquebot, des musiciens entassés dans une barque commençaient leur aubade qu'écoutait un passager penché au-dessus d'eux. C'était Kerisel, dont le lit n'avait pas été défait cette nuit-là. Il avait compté les heures sur le pont en regardant les étoiles, surtout une étoile qui brillait, discrète comme le désir d'un amoureux timide, derrière un rideau de sois verte.

(A continuer.)

Professeur.—Quelle est la moitié de 8? Charlot.—Sur le long ou sur le travers?

Professeur.—Qu'est-ce que tu veux dire, polisson que tu es?

Charlot.—C'est que si vous prenez la moitié de 8 en travers, ça fait 0; tandis que si vous le prenez en long, ça fait 3.